



Colloque du 18 septembre 2008
REFORME DES POLICES, 10 ANS DEJA...

"Plaidoyer pour un nécessaire renforcement de la police de proximité"

Paul FURLAN
Président de l'UVCW

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Monsieur le [*Mesdames et Messieurs les?*] Procureur[*s*] du Roi,
Mesdames et Messieurs les Chefs de corps et Responsables de la police locale et fédérale,
A tous en vos titres et qualités,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous, en tant que Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, pour vous livrer quelques considérations en forme de plaidoyer.

Lors de notre précédent colloque "police" de septembre 2007, nous posions une double question "qui fait la police? et que fait la police?", j'avais alors tenu à souligner toute l'importance que j'accorde à la question de la sécurité, et plus particulièrement aux problèmes et aux solutions que l'on peut trouver au niveau le plus proche du terrain, c'est-à-dire le citoyen.

Aujourd'hui, un peu plus de dix ans après la signature au Sénat de "l'accord octopus" entre les huit partis démocratiques, tant de la majorité que de l'opposition, et bientôt dix ans après le vote de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, l'heure est avant tout aux bilans de la réforme des polices.

Au-delà du symbolisme des dates, le travail d'évaluation de la réforme qui vient d'être commandé par le Ministre de l'Intérieur ne peut décemment être mené sans que notre évaluation de la nouvelle police locale ne soit entendue et écoutée.

Cette évaluation, que l'on a déjà évoqué ce matin, mettra à coup sûr en lumière deux problèmes majeurs persistants pour la majorité des zones de police du pays, problèmes qui figuraient déjà parmi les enseignements de l'enquête globale que l'Union des Villes et Communes de Wallonie a effectué au début de l'année dernière.

Le premier problème, vous l'aurez deviné, est budgétaire. Les réponses des comptables spéciaux sont à cet égard très riches d'enseignements, sur la santé financière de nos zones en particulier:

- le **solde à l'exercice propre** des zones de police **se dégrade**;
- les **dépenses de personnel** présentent toujours une **croissance** importante (5 %);
- les communes désargentées n'augmentent que très faiblement leurs dotations communales;

- la **croissance des dotations fédérales** est elle aussi très **faible** (ce qui s'explique par le "gel" du mécanisme financier de solidarité et par la liaison des dotations au seul indice-santé);
- enfin, le **Fonds de la sécurité routière** constitue souvent le **seul apport** permettant d'atteindre l'**équilibre** budgétaire des zones de police.

Or, concernant ce dernier Fonds, nous avons alerté les bourgmestres et les zones de police au début de cette année sur les changements votés en urgence par le Fédéral visant à modifier sensiblement les critères de répartition interzonale, en y intégrant un début de régionalisation.

La régionalisation quasi complète du Fonds est d'ailleurs un des objectifs poursuivis en Flandre, au point qu'il figure dans les accords du premier paquet de réformes institutionnelles discutés il y a quelques mois.

Cela risque d'être une catastrophe pour le financement des zones de police wallonnes.

Mais plus proche de nous, et en guise de cerise sur le gâteau, nous devons constater que les moyens du Fonds, déjà annoncé comme amputé de 5 % (voire 15% selon les sources), tardent à venir cette année. Encore un exemple à la paralysie de la gestion de notre pays suite aux discussions institutionnelles qui mobilisent les énergies au détriment des vraies priorités.

Ces problèmes financiers récurrents, qui s'aggravent au détriment de la bonne gestion de nos zones de police, demandent une réaction énergique et une mobilisation très fortes des responsables locaux, non seulement wallons, mais de tout le Royaume.

Rappelons-nous les promesses initiales de neutralité budgétaire pour la réforme des polices, et comment le Fédéral a rapidement glissé de ce discours séduisant vers une exigence de rééquilibrage entre communes classées en "bons" et "mauvais" élèves, pour enfin aboutir à faire supporter à l'ensemble des villes et communes des surcoûts souvent très préoccupants!

C'est une leçon à retenir, à l'heure où le Fédéral s'apprête à évaluer la réforme des polices, tout en mettant en œuvre une autre réforme censée être neutre budgétairement pour les communes, j'ai nommé la réforme des services d'incendie...

Outre la question du financement global des zones, il me semble nécessaire de rappeler l'autre grand enseignement de notre enquête police 2007: si la réforme a réussi dans plusieurs domaines de l'action policière, tous les bourgmestres ou presque s'accordent à dire que la grande faiblesse de la police intégrée à ce jour, se remarque dans un aspect fondamental du travail policier qui était précisément un des objectifs majeurs de la réforme: c'est la police de proximité.

Nous constatons en effet que 61 % des bourgmestres wallons sont insatisfaits du service policier dans leur commune et que cette insatisfaction porte principalement sur le travail de quartier, qui est jugé "mauvais" à "moyen" dans 64 % des cas.

Ce constat est édifiant. Je peux évoquer ici, pour étayer ce constat, mon expérience personnelle de bourgmestre d'une ville de 15.000 habitants, membre d'une zone de police regroupant quatre communes, la zone "Germinalt", qui confirme mon diagnostic posé par l'enquête 2007 de l'Union:

- Il y a trop peu de personnel pour l'ensemble des missions de police de base;
- Un service policier trop peu axé sur les souhaits des bourgmestres, dont la responsabilité propre en matière d'ordre public ne peut plus être pleinement assumée en raison de la dilution de son autorité dans le fonctionnement global de la zone;
- le travail de quartier est, de loin, le talon d'Achille du fonctionnement de la zone.

Avant que le débat politique ne soit lancé dans quelques minutes, et pour alimenter la discussion que je prédis fort animée, je souhaite encore vous livrer deux considérations très concrètes, en ce qui concerne la notion de "police de proximité" sur laquelle tant de choses érudites ont déjà été énoncées.

Ma première considération porte sur l'assimilation un peu rapide qui est faite par de nombreux observateurs extérieurs au monde policier (et même souvent par les responsables policiers eux-mêmes) entre police de proximité et inspecteurs de quartier.

En effet, la proximité de la police n'est pas que physique: elle ne se mesure pas en kilomètres, en mètres ou en centimètres. Si la présence de personnel policier dans la rue peut contribuer à donner un sentiment de sécurité, elle a parfois l'effet inverse. Tout dépend de l'attitude de la police. Une patrouille motorisée qui semble à l'affût du moindre écart de conduite, ou un combi en intervention, toutes sirènes hurlantes, peuvent dans certains quartiers susciter plus de crainte voire d'hostilité, qu'une présence plus discrète mais rassurante.

Le but recherché par les bourgmestres soucieux d'une bonne police de proximité n'est pas de systématiquement demander des passages de patrouilles ou la présence la plus ostensible possible d'un inspecteur de quartier dans son secteur d'action.

Pour les Bourgmestres soucieux de l'ordre public, il est de loin préférable, pour se rapprocher du citoyen, que la réponse donnée par le policier à la sollicitation soit ressentie par la population comme l'expression d'un professionnalisme tranquille mais déterminé, axé sur le respect et le sens du service, plutôt que comme une réaction stéréotypée de type bureaucratique, accentué par la distance qu'impose l'uniforme et l'arme.

Ce sont ces valeurs que la formation devrait inculquer aux nouvelles recrues, et que de nombreux policiers ont déjà assimilées. Il convient de poursuivre résolument dans cette voie, et le chef de corps doit être un maillon essentiel à la réussite de cet état d'esprit de la police de proximité.

Ce qui m'amène à ma seconde considération concrète, qui porte sur la nécessité d'une bonne relation à trois, entre le policier, son chef administratif qu'est le bourgmestre et son chef judiciaire qu'est le procureur du Roi, dans un souci du meilleur service au citoyen.

Cette réflexion m'a été inspirée par un événement récent qui a fait réagir certains bourgmestres auprès de l'Union: la décision – ou le rappel – exprimé par certains parquets de ne pas autoriser la police locale à communiquer aux bourgmestres les détails sur les événements survenus au cours des dernières 24 heures, et qui ont donné lieu à informations ou poursuites judiciaires.

Les bourgmestres le savent, le fameux "bulletin de renseignements" que leur communique quotidiennement la police locale est un outil précieux pour connaître les événements survenus dans leur commune, et leur permettre d'y réagir adéquatement en tant que responsable de l'ordre public.

Les parquets objecteront, non sans raison, qu'il est impératif de garantir le secret de l'instruction, et que seuls les policiers chargés de l'information judiciaire, et le parquet chargé des poursuites subséquentes, sont légalement habilités à connaître les détails, notamment liés à l'identité des personnes concernées, d'un fait infractionnel.

Ce principe fondamental de notre Etat de droit, que les policiers ont été formés à respecter scrupuleusement, je n'ai aucune intention de même laisser paraître qu'il pourrait être remis en question.

Mon propos est ici de souligner qu'un événement, un fait qualifié d'infraction et poursuivi comme tel, présente souvent d'autres aspects, qui sont soit liés directement à l'ordre public dont le bourgmestre est responsable, soit plus largement à des mouvements d'humeur, de colère ou de peur dans la population.

Disons-le haut et fort: le bourgmestre doit être informé suffisamment des éléments essentiels de ce genre d'affaires. Nous ne demandons pas de violer le secret de l'instruction, mais de disposer de suffisamment de précisions sur l'événement pour apprécier l'opportunité d'agir en police administrative.

Or, l'attitude récente des parquets semble avoir comme conséquence que ce sont les médias qui informent le bourgmestre des événements survenus dans sa commune! C'est le monde à l'envers !

On conviendra qu'une telle situation n'est ni logique, ni normale, ni souhaitable, et qu'une clarification devra être apportée sans tarder sur les modalités du partage de l'information entre les trois acteurs précités.

En guise de conclusion, je dirai que le nécessaire renforcement de la police de proximité, que j'appelle de mes vœux avec tous les collègues bourgmestres que j'ai l'honneur de représenter en tant que Président de l'Union, ce renforcement doit certainement se traduire en termes de personnel accru et donc de moyens financiers pour recruter de nouveaux policiers locaux, affectés à nos quartiers pour mieux prévenir les incidents.

Mais au-delà de ce seul aspect quantitatif, la police de proximité c'est avant tout un état d'esprit, une formation adéquate, qui doit transparaître à tous les niveaux du travail policier, depuis l'agent auxiliaire de police et le fonctionnaire "constatateur" des incivilités jusqu'aux autorités administratives et judiciaires que sont les bourgmestres et les procureurs du Roi, en passant par l'ensemble des grades, des fonctions et des missions de la police.

L'objectif est exigeant, il faut en être conscient.
Mais la réussite véritable de la réforme est à ce prix.

Je vous remercie de votre attention.